

## Compiègne

# Elle veut faire annuler son mariage « gris »

**C'**EST un combat pour sa dignité. Françoise\*, 48 ans, veut faire annuler son mariage avec un ressortissant d'origine tunisienne. « C'est un mariage par escroquerie sentimentale et je ne suis pas un cas isolé (*lire l'encadré*). Il faut dénoncer ce genre de pratique, car nous sommes des victimes », explique cette mère de deux grandes filles, qui exerce la profession d'assistante de direction à Compiègne.

Ces unions mixtes sont qualifiées de mariage « gris » par opposition aux mariages blancs qui sont, eux, sciemment arrangés contre rétribution. « Il faut bien comprendre que Brahim\* s'est marié uniquement pour avoir des papiers et quitter son pays. Moi, j'étais amoureuse et je considère cela comme une vraie trahison. Voilà pourquoi je veux que ce mariage n'ait jamais existé », reprend Françoise.

### « C'est un mariage par escroquerie sentimentale »

Son « histoire d'amour » commence au début de l'année 2002. Lors d'une soirée chez des amis, Françoise, divorcée de longue date, tombe sous le charme de Brahim, âgé de treize ans de moins qu'elle. « Tout le monde me disait qu'il était adorable. » Le flirt débute rapidement puis tout s'enchaîne. Très vite. « Il vivait en Tunisie, j'allais le voir le plus souvent possible. Et au mois d'août, il m'a demandé ma main. » Le mariage français est célébré le 1<sup>er</sup> novembre 2002 à Sfax, en Tunisie. Quelques mois plus tard, Brahim s'installe chez Françoise. Les choses se gâtent. « Son comportement a radicalement changé. Il a trouvé du travail, mais il ne s'occupait plus vraiment de moi. J'espérais quand même que les choses s'arrangent. » A tel point qu'en septembre 2004, le couple fait l'acquisition d'une maison dans une commune voisine de Compiègne.

Mais tout bascule, définitivement cette fois, lorsque Brahim reçoit sa carte de résident valable dix ans. « Il est devenu plus agressif, il voulait que je fasse des prêts pour

lui. Puis il est parti. » En mai 2005, Françoise dépose une requête en annulation de mariage auprès du tribunal de Compiègne. Sa demande a été rejetée le 31 octobre dernier par la justice compiégnoise, mais Françoise a décidé de faire appel auprès du tribunal administratif d'Amiens, malgré les dettes qui s'accumulent et les problèmes qui vont avec. « J'ai déjà dépensé 2 500 € et pour la suite c'est entre 2 000 € et 3 000 €. Evidemment, le plus simple serait de divorcer, mais il n'en n'est pas question pour l'instant, car cela n'a pas la même portée symbolique ni juridique. Si ce mariage est annulé, alors on pourra lui retirer sa carte de résident. »

\* Les prénoms ont été changés.

## Un rapport parlementaire sur le sujet

**S**ELON un rapport parlementaire du sénateur-maire (UMP) d'Oullins (Rhône), François-Noël Buffet, les mariages pour obtenir des papiers sont en augmentation. Deux chiffres confirment cette tendance. Entre 1999 et 2003, le nombre de mariages mixtes a progressé de 62 %, ce qui représente près d'une union sur trois ; et dans le même temps, le nombre de procédures d'annulation de mariage a augmenté de 75 % entre 1995 et 2004.

Reste qu'il est impossible d'estimer le nombre de mariages par escroquerie sentimentale car beaucoup de victimes préfèrent souvent simplement divorcer. Il est également très difficile d'apporter la preuve du mensonge pour les victimes, d'où la difficulté de faire aboutir les dossiers d'annulation. Des faits dénoncés dans un livre intitulé « l'Immigration par escroquerie sentimentale », écrit par Marie-Annick Delaunay, qui anime également un blog : <http://immigration-escroquerie-sentimentale.blogspot.com>.

F.-X.C.

LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Le Parisien